

ANNEXE I

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'EXPOSITION DE VÉHICULES SUR LE SITE

Les renseignements ci-dessous décrivent les règles et règlements afférents à l'exposition sécuritaire de véhicules au Centre Shaw. Les articles ci-dessous sont les normes de l'industrie, et ils ont été adoptés en vue de protéger tous les exposants et participants.

Le Division de la prévention des incendies du Service des incendies d'Ottawa, la direction du Salon et le Centre Shaw se réservent le droit de retirer tout véhicule des limites de l'exposition, aux frais de l'exposant, s'il contrevient aux règles et règlements, ou s'il est jugé être non sécuritaire aux fins de l'exposition.

Le (la) soussigné (e) a lu et convient de ce qui suit :

1. Fournir les mesures et le poids exacts du véhicule (diagramme si possible) s'il devait y avoir un problème de charge supportée par le plancher.
2. Des copies de la couverture d'assurance en cas de perte, de dommages, de vol ou d'incendie. La direction du Salon et le Centre Shaw ne seront aucunement responsables de toute poursuite découlant de la perte, du vol, de l'incendie, des dommages ou de toute autre survenance.
3. La batterie des véhicules doit être débranchée lorsque les véhicules sont en exposition statique, et le bouchon du réservoir de carburant doit être verrouillé ou fixé de manière sécuritaire afin d'éviter les manœuvres abusives.
4. Les véhicules doivent avoir une quantité minimale d'essence. Une quantité tout juste suffisante à faire entrer et sortir les véhicules de l'immeuble est autorisée.
5. Lorsque les véhicules sont en exposition statique, il doivent être dotés d'un bac à huile/fluide recueillant les fluides pouvant fuir, afin de protéger la surface du plancher de l'exposition. Cela doit être surveillé et nettoyé.
6. Un ensemble de clés et de numéros de téléphone d'urgence de la (des) personne (s) responsable (s) des véhicules doivent être laissés auprès du directeur ou de l'organisateur du Salon.
7. Le moment de l'entrée et de la sortie des véhicules doit être coordonné avec les équipes du Traitement du matériel de l'événement. Lors de l'entrée et de la sortie d'un véhicule, il doit y avoir deux guides sur le sol, un à l'avant et l'autre à l'arrière, présents afin de diriger le véhicule et les piétons.
8. Les véhicules doivent être transportés dans l'installation au moyen des monte-charges, vers le haut de la rampe jusqu'au 2^e niveau (veuillez noter que seuls les très petits véhicules peuvent monter sur la rampe) ou par le point d'entrée de l'entrée principale.*
* Veuillez noter que tout véhicule inhabituel (tel un tank) apporté à l'intérieur de l'installation, ou tout véhicule extrêmement lourd doit être approuvé par le Service des installations.

 NOM DU CLIENT

 NOM DE LA SOCIÉTÉ

 ÉVÉNEMENT

 TÉLÉPHONE

 ADRESSE

 COURRIEL

 SIGNATURE DU CLIENT

 DATE

Veuillez sauvegarder ce formulaire rempli, l'imprimer et le télécopier au Centre Shaw au 613-563-7646.